

# AVIS PUBLIC



## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RCA 113

**AVIS PUBLIC** est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou, lors de sa séance du 13 janvier 2015, a adopté le règlement RCA 113, autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement de mobilier urbain. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 27 janvier 2015, ainsi que par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 27 février 2015. Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 10 mars 2015.

La secrétaire d'arrondissement,  
Louise Goudreault